ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 58934

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État de lui donner des indications sur l'utilisation qui a été faite par les contribuables de la réduction d'impôts de l'article 199 *decies* F du code général des impôts en 2007 et 2008. Il souhaite connaître le montant total des réductions d'impôts accordées à ce titre, ainsi que le nombre de contribuables ayant bénéficié de cette réduction d'impôts.

Texte de la réponse

Au titre des revenus 2007, près de 800 foyers ont bénéficié de la réduction d'impôt de l'article 199 decies F du code général des impôts. À cet effectif, et au titre de cette même année, correspond un montant de réduction d'impôt de 1,3 M. Au titre des revenus 2008 (6e émission), près de 750 foyers bénéficient de la réduction d'impôt, pour un montant de 1,25 M.

Données clés

Auteur : M. Lionel Tardy
Circonscription : Haute-Savoie (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58934
Rubrique : Impôt sur le revenu
Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat
Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8908
Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4678